

Comment s'inscrire ?

🎵 Renseignements

05/53/53/75/29
conservatoire@perigueux.fr

► Vous pouvez également rencontrer sur rendez-vous les professeurs ou le Directeur.

🎵 Accueil

Conservatoire Municipal de Musique et de Danse de la Visitation
Rue Littré

24000 PERIGUEUX

PÉRIODE D'INSCRIPTION _____

🎵 1^{er} au 30 juin

Toutes les demandes d'inscriptions doivent être déposées avant le 30 juin. Après cette date, elles ne seront plus prioritaires.

CONDITIONS D'INSCRIPTION _____

Le droit d'inscription est annuel et dû en entier dès lors que l'élève est toujours inscrit après le 1er octobre. (cf Tarifs, règlement intérieur)

P i è c e s à f o u r n i r

la Fiche ci-jointe complétée et signée

6 enveloppes par famille autocollantes longues (110x220) timbrées, **sans nom ni adresse.**

Une photo d'identité

- Un des justificatifs indiqués ci-dessous pour appliquer le tarif « Périgueux ».
Le tarif « Périgueux » est applicable :

- aux personnes domiciliées à Périgueux (justificatifs valables : une facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe **de moins de 3 mois**)

- aux ressortissants des communes participant par conventionnement aux frais de fonctionnement du service

- aux familles qui acquittent une des trois taxes locales à Périgueux (foncière, habitation ou CET)

Pour la danse :

Un certificat médical de non contre-indication à fournir impérativement avant le début des cours